

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

Le Jeudi 31 Mars 2022 à 20H30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Bernadette HERMIER, Maire.

Etaient présents : Michel COSME, Sylvie FRATESI, Rémy MAUNIER, Mathilde BORDIER, Jean-Baptiste BOURGOIN, Régis MILLOT, Marcelle CEDE, Colette SZPUNAR, Murielle VIAUX, Armelle DELVINQUIERE.

En préambule à l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 mars 2022 est voté.

Ordre du jour :

1- Vote des taux des taxes locales :

Après avoir exposé les différents éléments financiers relatifs au produit des taxes locales pour l'année 2021, Madame la Maire propose que **la part communale de ces taxes ne soit pas augmentée en 2022**, à savoir :

Taxe sur le foncier bâti : 37,23%.

Taxe sur le foncier non bâti : 41,16%.

Taxe d'habitation : 10,22%.

La proposition est votée par le conseil municipal.

On notera par ailleurs que la Communauté de Communes de Puisaye Forterre reconduit pour l'année 2022 un taux des taxes locales identique à celui de 2021.

2- **Vote des subventions** : Les subventions ont été votées aux associations suivantes :

Comité des fêtes : 500 €.

150 € supplémentaires pour les festivités organisées le 14 Juillet.

400 € destinés au fonctionnement de la bibliothèque.

Saint- Martin Loisirs : 500 €.

Les Trois Mares : 120 €.

Entente musicale Saint-Fargeau : 100 €.

Course cycliste : 150 €.

FNACA (Fédération nationale des Anciens Combattants d'Algérie) : 50 €.

UNC (Union Nationale des Combattants): 50 €.

CFA agricole : 100 €.

Classe orchestre Saint- Fargeau : 300 €.

Ecole élémentaire Michel LEPELETIER : Une participation de la commune est accordée à cet établissement scolaire dans le cadre du financement de la classe de neige organisée pour les élèves.

Trois enfants de la commune participeront à ce voyage à destination de la Savoie. Après un premier versement de 320 € déjà effectué, il reste 700 € à régler par la commune.

3- **Dons pour l'Ukraine et action sociale** :

Deux dons, respectivement de 300 € et 50 €, ont été faits au profit de la population ukrainienne victime du conflit avec la Russie. Cette somme a permis l'achat de produits divers (alimentation, hygiène ...) qui seront acheminés avec ceux récoltés auprès des saint- martinois qui ont été particulièrement généreux.

En outre, 100 € ont été donnés à la commune et seront utilisés dans le cadre de l'action sociale.

Après les mesures sanitaires imposées par la pandémie depuis Mars 2020, la commune a pu renouer avec la tradition du repas qu'elle offre chaque année à ses aîné(e)s. Un colis a été offert à celles et ceux qui n'ont pu y participer.

4- Déclassement du chemin rural n° 54 :

Le chemin rural n°54 dit chemin du Colombier a fait l'objet d'un déclassement. A l'origine, ce chemin coupait en deux une parcelle cultivée. Son propriétaire souhaitait légitimement que le chemin contourne son champ. La réflexion engagée par la municipalité précédente depuis 2017 a pu aboutir à l'aménagement d'un chemin qui longe le bois bordant la parcelle impactée, se substituant ainsi à l'ancien chemin rural.

5- Affaires diverses :

Financement de l'acquisition d'un nouveau tracteur et d'un parking :

Un prêt de 65000 € a été contracté pour l'acquisition d'un nouveau tracteur ainsi que pour la réalisation d'un parking de 48 places situé derrière la salle multi activités. Remboursement sur 15 ans à hauteur de 1206 € par trimestre.

Journée "Transition ruralité sur la mobilité" :

Dans le prolongement de l'étude relative au « Plan de Mobilité Rurale » lancée dès Février 2021, la Communauté de Communes de Puisaye Forterre porteuse du projet, a organisé une rencontre entre élus poyaudins et intervenants extérieurs venus exposer les actions conduites dans leurs régions pour pallier, autant que faire se peut, les difficultés rencontrées en la matière par les territoires.

Cette journée a donné lieu à des échanges de qualité sur les solutions innovantes présentées. Il est apparu, a priori, difficile de dégager une politique commune, eu égard aux spécificités de chaque territoire. Cependant, la pertinence des actions conduites ou envisagées autant que

l'engagement et la détermination des acteurs de terrain restent un atout majeur pour la concrétisation de ce projet.

Changement de Préfet:

Le nouveau Préfet de l'Yonne, Mr. Pascal JAN a pris ses fonctions le 4 Avril 2022. Professeur agrégé des Universités, il était Recteur de la Région académique de Martinique depuis février 2018.

Panneaupocket :

Ce moyen de communication privilégié par la commune depuis Novembre 2021 est aujourd'hui adopté par 90% des saint-martinois. Pour exemple, entre le 8 Mars et le 8 Avril 2022, les informations publiées sur ce support ont fait l'objet de 3188 lectures. Preuve que ruralité et modernité ne sont pas incompatibles.

Le Salon de l'innovation se tiendra à Venoy 19 Mai 2022 de 10H à 19H.

La séance du conseil municipal est levée à 22H30.